

Chrétien Congolais et Démocratisation

TSHITAMBA KABALA JOSEPH

Chercheur, doctorant et assistant, Université de Lubumbashi, RD Congo

Copyright © 2016 ISSR Journals. This is an open access article distributed under the **Creative Commons Attribution License**, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original work is properly cited.

ABSTRACT: At first glance, Christians attitudes to words political realities during institutions democratization era in democratic republic of Congo, were opposed one another, but their ideas in agreement as for democracy's expectation, failed.

And they believe that one day in the way things are going, there will be improvement as expected because DRC is still a young democracy. Therefore, the population of Congo must understand that politics is not bad, but politicians through their bad deeds make people believe that it is a demilish activity.

So, it is wrong to think that Christians have no right to do politics, because voting is their right would unchristians when legislating or making decisions concerning the country, make decisions which will not allow Christians to adore God ?

KEYWORDS: Citizen, politic, God, power, Christianity.

RESUME: Les attitudes des Chrétien face aux réalités politiques à l'ère de la démocratisation des institutions en République Démocratique du Congo ont été de prime à bord opposées les unes les autres certes, mais quant à l'attente de ce que la démocratie devait amener comme réalité politique, les idées étaient en accord les unes les autres, que cela a échoué et ils s'y croient qu'un jour et dans la mesure où vont les choses, qu'il y aura de l'amélioration et la transformation tant attendu car le pays est encore dans sa jeune démocratie.

Ainsi, la population Congolaise doit comprendre que la politique en soi n'est pas mauvaise mais ce sont des hommes qui l'utilise et qui s'y engage étant animé d'une mauvaise foi qui fait de sorte qu'on voie la politique comme la propriété du diable. D'où nous trouvons que ceux qui pensent que les Chrétien n'ont pas droit à la politique se trompent, puisque les Chrétien aussi votent. Et s'il faut les « non-Chrétien » pour légiférer au parlement ou pour prendre des décisions de l'Etat, imaginer les décisions qu'ils prendront pourront-elles permettre aux Chrétien d'adorer Dieu.

MOTS-CLEFS: Citoyen, politique, Dieu, pouvoir, Christianisme.

1 INTRODUCTION

Nul n'ignore que la République Démocratique du Congo, est réputé à majorité Chrétienne et dont les animateurs, acteurs, dirigeants politiques se disent et se réclament Chrétien nonobstant sa laïcité constitutionnelle.

C'est dans cette perspective, que nous allons parler « des attitudes es Chrétien face aux réalités politiques à l'ère de la démocratisation en République Démocratique du Congo » Dans ce sujet, nous tâcherons de présenter les différentes options de la communauté Congolaise qui, il est vrai, parler de la politique sonne mal aux oreilles de certains Chrétien, à cause d'une conception négative qu'ils se font de cette matière. Ce fait nous l'avons relevé et souligné dès les premières pages concernant l'histoire de la République Démocratique du Congo ; aussi une conception positive de la politique s'impose-t-elle afin de démystifier cet art et sa praxis.

C'est ainsi que nous sommes partis par plusieurs questions que l'on s'est demandée et l'on attendait circuler dans des bouches de plus d'une personne :

- Qu'est-ce que la démocratie a amené comme réalité politique chez les chrétiens ?
- Quelles sont les attitudes des chrétiens à l'ère de la démocratie en République Démocratique du Congo ?
- Comment est aperçue la politique démocratique par le chrétien Congolais ?
- Comment se présentent les attitudes de chrétiens face à la démocratie Congolaise ?
- Quelles sont les réalités sociopolitiques qu'ont apportées les chrétiens dans la politique ?
- Plus on apercevait la politique comme du diable, moins les bonnes personnes s'élanceraient dans la politique démocratique et développante ;
- Plus les chrétiens auraient des attitudes positives de la politique, plus les réalités sociopolitiques de la démocratie constituerait la cohésion nationale et conduirait au développement.
- La gestion du pays par le chrétien serait à la base de la bonne construction démocratique et changerait les réalités sociopolitiques de la démocratie sociétale ;
- La participation des chrétiens dans les affaires politiques amènerait :
 - L'égalité, la liberté, la justice, la fraternité, la solidarité, la bonne gouvernance.
 - On éliminerait toute forme des discriminations tribales, ethnique, linguistique.
- Les attitudes de chrétiens face aux réalités sociopolitiques auraient des retombées suivantes sur la démocratie en République Démocratique du Congo :
 - Promouvoir la démocratie et le développement ;
 - Défendrait les principes de la démocratie chrétienne ;
 - Contribuerait à une politique active de paix, de liberté et de démocratie sur une échelle globale, ainsi qu'à la solution des problèmes économiques et sociaux des hommes, etc...

2 CADRE CONCEPTUEL

2.1 CHRETIEN

Aujourd'hui dans la société Congolaise tout le monde se dit Chrétien. Nous ne faisons pas allusions aux chrétiens théoriques (de ces chrétiens de nom, de sacrements, de dimanche, de dîmes et offrandes, moins encore de ceux qui se disent chrétiens par le fait d'avoir été baptisé). Mais ces chrétiens de bonnes œuvres, nés de nouveau, mûrs, responsables, craignant Dieu, etc... que nous parlons. De ces chrétiens politiciens qui ont banni les antivaleurs qui ont pour non détournement des biens publics, corruption, concussion, mensonge, régionalisme, tribalisme. Le vrai chrétien ne pratique plus ces antivaleurs, qui placent Dieu en premier lieu et le considérant comme source première du pouvoir.

Se dire chrétien est une chose, et c'est facile à dire, mais vivre en chrétien en est une autre, et c'est difficile à vivre. Ce fut à Antioche que pour la première fois, les disciples furent appelés chrétiens, c'est-à-dire disciple de Christ(1) et cela, parce que leur mode de vie reflétait celui de Jésus-Christ.

2.2 DEMOCRATISATION

La démocratisation c'est cette action qui consiste à démocratiser. Ce dernier est défini par le petit Larousse comme rendre démocratique(2). De tous ces deux mots il ressort la notion e la démocratie que nous allons en parler sur les lignes qui suivent.

2.2.1 DEFINITION DE LA DEMOCRATIE

Parlant de la démocratie dans le présent travail, nous sommes arrêtés à la définition de Jean Buchman(3) qui la donne trois sens :

- ❖ La démocratie signifie d'abord démocratie-participation et désigne un régime politique qui assure la participation des gouvernés à leur propre gouvernement.
- Comme principe, la démocratie correspond au principe de la souveraineté du peuple avec l'identification idéale entre gouvernants et gouvernés.
- Comme processus, la démocratie est le système du consentement populaire, du gouvernement responsable et de la dialectique politique en général et électorale en particulier.

- Comme technique, la démocratie est un ensemble de méthodes pacifiques d'attribution, d'exercice et de contrôle du pouvoir.
- ❖ En deuxième lieu, démocratie-liberté et désigne un régime politique qui garantit les libertés fondamentales de l'individu, son domaine d'immunité à l'égard du pouvoir
- ❖ Enfin, démocratie-égalité et désigne un régime politique qui garantit les droits fondamentaux des individus et groupes sociaux et particulièrement les droits économiques et sociaux qui correspondent non pas aux libertés-immunités qui s'opposent à l'intervention de l'Etat dans la vie sociale et soutendent le libéralisme politique, mais aux libertés créances, aux objectifs de libération sollicitant l'intervention de l'Etat dans la vie sociale.

2.2.2 LES PRINCIPES DEMOCRATIQUES

La démocratie se fonde, dans son organisation et dans son fonctionnement, sur plusieurs principes dont nous n'allons pas les étaler en profondeur, n'allons-nous nous limiter qu'à les citer :

- Sur le consentement du peuple,
- Sur la participation politique de la population (directement et indirectement aux affaires politiques)
- Sur la représentation du peuple,
- Sur la liberté garantie aux citoyens (liberté-autonomie sans contrainte physique et spirituelle, liberté-participation (liberté politique), liberté de vote, de parole, de presse, de réunion, religion, de circulation,
- L'égalité entre les citoyens (égalité politique, égalité devant la loi, égalité des chances, égalité économique, égalité sociale).

2.3 POLITIQUE

Le mot « politique » est polysémique. Dans la langue française, il est pris et compris par deux genres comme masculin et féminin, la politique et le politique.

Philippe Braud définit le politique comme le champ social de contradictions d'intérêts (réels ou imaginaires matériels ou symbolique), mais aussi de convergences et d'agrégations partielles, régulé par un pouvoir disposant du monopole de la coercition légitimé.

Jean Marie Denguin dégage trois sens de la politique :

- Comme synonyme de gestion, elle est suivie d'un nom d'objet et évoque un domaine d'activités : par exemples la politique des transports, la politique du personnel...
- Comme synonyme de la stratégie, elle est suivie d'un nom d'homme ou d'un groupe d'hommes : par exemple, la politique du premier ministre, la politique de tel parti politique etc...
- Dans le sens de l'univers nauséabond et étranger à celui qui parle et pour disqualifier ce à qui on l'applique : c'est de la politique.

La source du pouvoir politique selon la conception judéo-chrétienne est que le pouvoir politique vient de Dieu qui le délègue à certains individus. Les individus à qui Dieu délègue le pouvoir politique ont pour mission de l'exercer dans le respect de la loi divine, c'est-à-dire des commandements de Dieu et assurer à la population l'encadrement matériel et spirituel lui permettant d'arriver sur la terre promise, qui est le ciel pour Chrétiens.

3 APERÇU HISTORIQUE DE LA SITUATION POLITICO-RELIGIEUSE

3.1 HISTOIRE POLITICO-RELIGIEUSE DANS LE ROYAUME

L'idée du christianisme politique en République Démocratique du Congo remonte déjà vers la période post coloniale faisant référence au royaume Kongo qui était le seule en Afrique Centrale a possédé une documentation riche et ancienne, importante, portant le mieux connu ce qui nous intéresse plus le XV^e siècle, que nous avons eu des connaissances précises sur l'évolution historique et l'organisation du royaume : qui le roi de l'époque Nzinga- Nkuvu rencontra en 1487 le navigateur portugais Diego Cao, lors de son troisième voyage et signa avec lui un pacte d'amitié.

Qui dans l'excellence des relations entre les deux pays encouragea l'installation des prêtres catholiques au Kongo et détermina la convention du souverain au christianisme en 1491 sous le nom de Joao I^{er} (Nzinga a Nkuvu se fit chrétien pour

s'assurer la collaboration du Portugal pour réprimer la révolte des Batéké et les dégâts qu'ils faisaient dans les régions limitrophes. Il croyait aussi, comme d'ailleurs beaucoup de Kongolais, que le baptême provoquerait un surcroît de force qui l'aiderait à vaincre ses voisins et lui garantirait une longévité exceptionnelle. C'est pourquoi Alphonso empêchera que le roi de Nlongo devienne chrétien)

A la mort de Nzinga a Nkuvu, en 1506, le royaume Kongo atteignit son apogée sous le règne d'Alphonso I^{er} (Nzinga Mbemba) (1506-1543), son plus grand souverain. Ce règne est marqué par :

- La réorganisation de la cour Kongolaise sur le modèle portugais. Les chefs reçurent les titres de marquis, da dacs,...
 - Le renforcement des relations entre le royaume Kongo et celui du Portugal. Ces relations portaient sur :
- a) La religion : le christianisme prit un grand essor. Cet essor rapide se traduit par la construction des églises, par l'envoi des Jeunes au Portugal. Pour s'y instruire et par le sacre du fils d'Alphonso I^{er}, Don Henrique, en 1518. Bien que rapide, l'essor du christianisme au Kongo reste, somme toute, superficiel dans ce sens que la nouvelle foi n'y pénétra pas réellement. Les autochtones, en effet, étaient séduits par le rituel du culte et non par dogme. La première évangélisation du Kongo si prometteuse dès ses débuts, et si riche en développements ultérieurs, se termina ainsi tristement sur un échec. Les raisons qui l'expliquent sont nombreuses :
- Petit pays à faible densité de population, le Portugal n'envoyait au Kongo qu'un nombre infime de prêtres dont la plupart avaient un niveau intellectuel et moral très médiocre.
 - Par ailleurs, les prêtres envoyés au Kongo n'étaient pas initiés à la problématique de l'inculturation du message chrétien. Ils offraient la religion non comme un levain dans une pâte nouvelle, mais comme une pâte toute faite à prendre ou à laisser. Autrement dit, ils n'adaptaient par leur enseignement au milieu Kongolais
- b) L'enseignement : une école fut construite dans la capitale pour la formation des fils de notable.
- Les refus du roi Antonio 1^{er} d'accorder aux portugais le droit de prospection des mines d'or du Kongo et l'expulsion de ces derniers du pays. Ceux-ci abandonnèrent le Kongo pour s'occuper de Nlongo qu'ils croyaient riche en mines d'argent et, sous leur instigation, ce royaume vassal se sépara du Congo. La guerre qui s'ensuivit tourna à la catastrophe. Le Mani kongo (seigneur du Congo) Antonio fut vaincu et tué à la bataille d'Ambuila le 25 Octobre 1665. Cette défaite fut le point de départ de la décadence du royaume kongo.

3.2 HISTOIRE POLITICO-RELIGIEUSE DANS LA GENÈSE DE L'ÉTAT INDÉPENDANT DU CONGO

A l'époque à la genèse de l'Etat indépendant du Congo, déjà à cette époque, l'administration de ce Jeune Etat était critiqué, au point de vue international, le Congo était un Etat indépendant et entre : au point de vue gouvernement, une monarchie absolue. Le roi souverain (Sir Francis de Winton, 1^{er} administrateur général de l'E.I.C qui proclama officiellement le 1^{er} Juillet 1885 à Vivi (1^{er} capital) la fondation de l'Etat indépendant exerçait à la fois et sans partage le pouvoir législatif et exécutif.

Parallèlement à l'occupation du pays, on assista à un intense travail de l'évangélisation tant chez les catholiques que les protestants. Les catholiques commencèrent leur évangélisation à la fin du XV^e siècle, plus précisément en 1491 par le Baptême de Nzinga Nkuvu et elle était limitée à la seule religion du Bas-Congo, prit fin en 1835. Et ces évangélisations reprirent en 1886 et s'est étendit à tout le bassin du fleuve Congo.

Les missions protestantes, furent très actives et leur premier poste missionnaire évangélique fut fondé en 1878. De cela, un grand nombre de sociétés anglaises, américaines, suédoises s'intéressèrent au Congo, et vinrent s'établir au pool Malebo, dans le Bas-Congo, dans la cuvette centrale et au Katanga outre l'évangélisation, les missionnaires contribuèrent au relèvement moral, Intellectuel et matériel de noirs par la construction des écoles, des dispensaires et des hôpitaux des missions, des asiles et des lazarets.

L'évangélisation et la colonisation se sont confondues dans leurs actions et méthodes pour civiliser ou christianiser les noirs. Souvent, c'étaient les administrateurs conquérants qui déblayaient le terrain pour les missionnaires. Mais, les deux ont travaillé dans un projet de construction d'une société analogue aux sociétés occidentales, notamment françaises considérée par les spiritains comme un modèle de société chrétienne. Pour atteindre cet objectif général, administrateurs et missionnaires n'eurent pas la même approche de la question, les uns disant respecter la coutume, polygamie et sorcellerie, les autres les considérant comme un obstacle à la christianisation.

Toutefois, les rôles sont partagés : à la mission de se contourner à l'évangélisation, à l'administration de mettre de l'ordre dans sa colonie. Les objectifs poursuivis par l'administration coloniale sont partout les mêmes. Ces propos de J.R. de Bessoist

(1987 :514), au sujet du soudan français, le montrent : « De 1885 à 1905, les missionnaires sont considérés par les administrateurs comme des auxiliaires qui perçoivent une aide matérielle pour participer à la réalisation des objectifs primordiaux de la colonisation. C'est le temps de l'équivoque et de la déception des eux côtés : Le rendement des œuvres missionnaires est du point de vue colonial, très médiocre, la dépendance à l'égard de l'Administration empêche les missionnaires de se consacrer librement à l'évangélisation ».

Après 1905, un ouragan secoue la France après la promulgation de la loi de 1905 consacrant la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Cependant, l'ouragan ne souffle pas la même violence dans les colonies. Il n'y a pas eu persécution pure et dure mais seulement une attitude hostile de certaines individualités contre les ecclésiastiques. D'ailleurs, même en France, la démarcation du temporel et du spirituel est régie avec une certaine souplesse : « La séparation des Eglises et de l'Etat n'est ni totale ni rigide ». Même en 1905 des passerelles ont été maintenues entre la République et les Eglises. Et la République a toujours fait preuve d'une neutralité bienveillante, le degré de bienveillance variant toutefois selon la nature des forces politiques au pouvoir.

Cette loi de 1905 a été ressentie comme un coup de mains par ces derniers. Des administrateurs zélés menèrent la vie dure aux missionnaires.

Mais la solidité de ces dispositions était à caution un conflit s'installe entre l'administrateur et les missionnaires religieuses. « Il est de règle au Congo que tous les pouvoirs civils, militaires et religieux doivent être en lutte perpétuelle. C'est une maladie très connue dans la colonie et qu'on appelle la Congolaise ».

Pourtant, conscient de cette situation et du danger que courait l'Eglise catholique, le pape pie XI avait adressé le 6 décembre 1929, des recommandations à tous les missionnaires : « Les missionnaires ne doivent d'aucune manière faire du nationalisme, mais seulement du catholicisme, de l'apostolat. Ils doivent servir les âmes et seulement les âmes. En tout temps le nationalisme a été pour les missions un fléau et même une malédiction etc... »

Les pionniers européens agirent d'abord presque sans contrôle de la métropole. Ils commirent des abus... La cause en fut toujours la même. Le besoin de main d'œuvre qu'il s'agisse de la construction de routes, de voies ferrées et de ports, de la récolte du caoutchouc etc... Toujours le recours au travail du noir parut indispensable.

4 LES ATTITUDES DES CHRETIENS A LA DEMOCRATIE CONGOLAISE

Face à nos recherches et aux questions que nous sommes posé et que nous avons posé à certains chrétiens qui sont dans la politique et un minimum des chrétiens qui ne sont pas dans la politique.

Dans tous les deux cas, les avis sont partagés dans ce sens que les chrétiens politiciens ont présentés des attitudes contradictoires les uns les autres, et les chrétiens non politiciens se sont également opposé les uns et les autres.

Partant déjà de la question qui revient souvent sur les lèvres de beaucoup de personnes et à laquelle des réponses fort divergentes sont données, à savoir un peut-il faire la politique ?

Les réflexions que nous livrons visent à donner une réponse qui puisse refléter l'opinion chrétienne majoritaire sur cette question.

4.1 LES CHRETIENS POLITICIENS FACE A LA POLITIQUE

4.1.1 UN CHRÉTIEN PEUT-IL FAIRE DE LA POLITIQUE ?

En grec le mot polis signifie tout simplement la ville mais, derrière chaque ville il y avait dans l'antiquité un mini Etat. Les habitants de ces cités Etats, comme le sont actuellement Monaco, Andorre ou saint Marin étaient des citoyens (de cités, la ville en latin) et participaient aux affaires publiques. Cela tranchait avec les royaumes et empires voisins dont les habitants n'étaient que des sujets et devaient obéissance à un monarque. Les Athéniens pratiquaient ainsi la démocratie, expression qui désigne un gouvernement par le peuple. C'est ce modèle qui s'est imposé à toute l'Europe et dans une grande partie du monde. Il n'est cependant pas nécessaire de faire partie d'une démocratie pour faire de la politique puisque toute action de participation ou d'opposition à la gouvernance d'un pays consiste à faire de la politique. Mais, est-ce la place d'un chrétien qui est « citoyen du ciel » « étranger et voyageur sur la terre » et attend la « cité céleste » ?

4.1.1.1 LA POLITIQUE EST PARTOUT

Le fait d'être chrétien nous confère un statut nouveau, mais ce statut est spirituel et n'est pas reconnu pour l'heure aussi nous restons participants de la communauté des citoyens de notre pays et, de ce fait, nous avons des droits et des devoirs. Nous faisons de la politique par le seul fait d'exister et si nous refusons d'en faire nous en faisons quand même. Bref, nous sommes tombés dans la marmite dès la naissance.

Notre soumission aux autorités, notre crainte des juges et de la police sont directement prescrits par l'écriture. Notre constitution en association, l'exercice que nous faisons ou pas du droit de vote, notre lecture des Journaux, nos publications sont des actes politiques.

Quelques exemples nous rappelleront que toute manifestation du christianisme a toujours été un acte politique :

4.1.1.2 L'EXEMPLE DE JÉSUS

Déjà sa naissance est apparue comme perturbatrice de l'ordre politique : Hérode a fait mourir des enfants pour tuer un rival potentiel. Quand Jésus est entré dans son ministère il a parlé contre les autres politiques et religieuses de l'époque et attiré leur hostilité. (Luc 22 :25,31-32) Il a exprimé qu'il était plus important de considérer sa personne que d'aider les pauvres et a refusé d'être l'arbitre des partages terrestres (Luc 12 :13-15).

Il a refusé de participer à la révolte contre les romains et il a accueilli des romains et des collaborateurs Juifs. Il a été accusé d'être contre César bien qu'il ait dit qu'il fallait rendre à César ce qui était à César (c'est-à-dire payer l'impôt dû au vainqueur). Il s'est vu appliquer une peine légale et infamante sous prétexte qu'il a considéré comme « roi, des Juifs » enfin son tombeau a été gardé par les autorités romaines pour prévenir toute manipulation de ses disciples.

4.1.1.3 LA NAISSANCE DU PROTESTANTISME

A l'époque de la réforme le protestantisme et la politique ont été d'autant plus mêlés qu'il n'y avait pas de séparation entre la politique et la religion ; le pape comme les évêques étaient des autorités politiques qu'il ne fallait pas provoquer. Luther a aussi comparu devant les plus hautes autorités civiles et religieuses à la diète de Worms, il a reçu la protection de princes et de nobles et le choix de la religion suivant d'adage d'Augusbourg « tel prince, telle religion » Calvin pour sa part a quasiment reçu le pouvoir à Genève et a voulu régenter la vie des Genevois.

4.1.1.4 EN AMÉRIQUE

Les colons anglais en Amérique avaient fui les persécutions religieuses (et politiques) en Angleterre, ils ont créé des colonies à eux en Amérique. Suivant le cas ils ont traité les indiens comme des âmes à sauver, ou comme des cananéens à chasser de leur terre promise. La déclaration d'indépendance des U.S.A fait directement référence à Dieu et, sur le dollar il est écrit « En Dieu nous croyons ». Les interventions militaires américaines ont souvent prétendu être conduites au nom d'un principe du « bien » s'opposant « aux forces du mal » etc...

4.2 LES CHRÉTIENS EN GÉNÉRAL FACE À LA POLITIQUE

Le pouvoir corrompt. Le pouvoir absolu corrompt absolument.

La politique est pour beaucoup le chemin le plus court pour accéder aux richesses. Les dirigeants de ce monde ne sont vraiment pas des exemples. Ils sont souvent pires que ceux qu'ils envoient en prison. Mais ceci n'est que la conséquence de leur nature inique et corrompue. Beaucoup de chrétiens préfèrent alors mettre la tête dans la terre comme des autruches.

4.2.1 LES MOTIFS À LA POLITIQUE

Si nous ne faisons pas la différence entre les motifs impurs et la majorité des politiciens et la minorité ayant des motifs purs, nous déclarons impurs ce que Dieu a déclaré pur (Actes 11 :9). La preuve : les exemples de Joseph, de Daniel et d'Esther.

Le message chrétien englobe tous les domaines. Nous devons nous impliquer dans le social, la politique, l'éducation, l'économie ... Militer pour le royaume de Dieu, sa justice et ses valeurs, c'est déjà faire de la politique. La vie chrétienne nous mène à un ordre social visible.

4.2.2 EST-CE UN DEVOIR DE VOTER ?

C'est en 1948 que le droit de vote a été inscrit dans la déclaration universelle des droits de l'homme. En revanche, l'obligation de voter n'existe pas dans notre pays, la République Démocratique du Congo, est-ce pour autant facultatif ?

Puisqu'on n'en a pas l'obligation, peut-on dire que l'on a le devoir moral de voter ? Avant de répondre à cette question, il faudrait s'assurer que le droit de vote reconnu par la constitution est reconnu par les citoyens, qu'il a sens pour eux. Sans quoi, la question du devoir de voter n'a pas lieu d'être. Or, c'est le droit de vote qui contesté par nombre e citoyens qui n'en voient pas l'utilité. Il est mis en cause tout d'abord par ceux qui traînent les pieds pour aller voter ou qui vont à la pêche le jour venu.

4.2.3 ABSTENTION : DES CAUSES MULTIPLES

Bien de gens lors des élections de 2006 comme celles de 2011 avaient hésité à s'inscrire sur les listes électorales. Rejoignant un sentiment largement rependu, se sont dit qu'il ne sert à rien d'aller voter puisque l'alternance ramène cycliquement les mêmes personnes au pouvoir, puisque l'économie mondialisée impose sa loi et que les élus font sur la scène politique figure de marionnettes.

Refus délibéré, désaffection à l'égard du vote, ces attitudes ne sont pas nouvelles. A la suite de sa dénonciation des droits de l'homme () Marx reproche au droit de vote son caractère égoïste. Le vote est l'expression des satisfactions de l'individu séparé des besoins de a collectivité. De fait, depuis l'entrée dans l'isoloir jusqu'à la remise sous enveloppe du bulletin de vote, la procédure souligne à souhait la nature individuelle de l'acte de voter. Qui est-ce que le citoyen vote ? Un individu semblable à un autre, égal à un autre par le simple fait de voter, mais en fait isolé, séparé des autres citoyens comme l'écrivait Tocqueville : « L'égalité place les hommes à côtés les uns des autres sans lien commun qui les retienne ». De plus, selon Marx, ce droit est une illusion politique de penser que c'est par des changements politiques qu'on améliorera le sort des travailleurs, des chômeurs. C'est par l'action sociale au niveau des structures économiques qu'on fera bouger les institutions et les hommes. Alors si le droit de vote est ainsi considéré, pourquoi parler du « devoir de voter » ? A l'évidence, il ne suffit pas pour convaincre de déclarer que voter est un devoir moral, un devoir de citoyen.

5 LE ROLE DU CHRETIEN DANS LA GOUVERNANCE DE LA CITE

Le chrétien et la politique : comment s'engager et jusqu'à quel point cela peut-il être en cohérence avec la foi chrétienne ?

Mais ceux qui soupçonnent la politique d'infamie s'en font souvent une idée courte. Ainsi, tout chrétien devrait se sentir concerné par la politique. Chaque fois qu'il le peut, il est appelé à être citoyen actif en se gardant toujours de minimiser les résultats de son action.

Dans les sociétés actuelles, les lieux où se joue le devenir des hommes se multiplient : on peut agir au niveau d'une entreprise, d'une région, d'une association, d'une commune, d'un quartier etc. ... Plus s'élargit le champ de l'action politique, plus s'impose au chrétien l'exigence d'un engagement réfléchi. En effet, c'est toute vie quotidienne (travail, habitat, loisirs etc.) de chacun qui dépend des décisions des pouvoirs économiques, culturels, étatiques. Les choix politiques ont non seulement une portée immédiate mais aussi portée à long terme, ils engagent les générations ultérieures.

5.1 DONNER L'EXEMPLE DANS LA VIE DE LA CITE

En s'engageant dans la vie politique et la vie de la cité, le chrétien vit sa mission de laïc agissant dans le monde. Benoit XVI l'exprime clairement dans un message délivré aux évêques du Brésil : les laïcs doivent exprimer la vision Anthropologique et la doctrine sociale de l'Eglise dans la vie politique, y compris en politique. Ainsi, le chrétien est appelé à promouvoir les valeurs de l'évangile dans toutes les dimensions de la vie quotidienne (sociales, économiques, politiques). Il contribue ainsi à respecter la dignité de l'être humain et à construire le bien commun. Dans son encyclique Caritas in veritate, le pape Benoit XVI rappelle qu'il est indispensable que les chrétiens reçoivent une bonne formation sur la doctrine sociale de l'Eglise, pour pouvoir agir dans le monde selon les valeurs évangéliques. Pour l'Eglise catholique en Afrique, la formation des laïcs reste un défi majeur.

6 LES ATTITUDES DES CONGOLAIS FACE A LA DEMOCRATIE

Les attitudes des Congolais chrétiens depuis l'émanation de la démocratie en République Démocratique du Congo sont toujours partagées comme nous les avons déjà parlées s'agissant de la compréhension de la politique dans notre pays.

Dès le processus conduisant le pays à la démocratie, les Congolais en général et les chrétiens Congolais en particulier espéraient à une démocratie qui viendrait transformer les choses et apporterait un développement dans le sens que le social des Congolais deviendrait meilleur.

Comme nous l'avons insinué dans les lignes précédentes, les églises étaient aussi à la base de la démocratie en République Démocratique du Congo par leurs pressions aux gouvernants et par les messages révolutionnaires, les messages d'éveil de la conscience que les choses ne marchaient pas dans le pays aux Fidèles et adeptes de la vie chrétienne.

Bien de gens parlent de l'effervescence du pays à l'aube de l'accession à la souveraineté nationale (1958-1960), que la politique a fait son entrée lentement mais sûrement sur le territoire de ce qu'on appelait alors le Congo-Belge, que les Congolais ont commencé à s'exprimer plus librement sur la politique.

Monsieur Gabriel Moju Nyenye s'exprime en ces mots que plus de cinquante ans passés, les cris de son père directeur, un sujet Belge, du petit séminaire où il se trouvait à l'époque en 1959, continuent à raisonner à ses oreilles et à l'interpeller : il avait du mal à cacher ses sentiments réprobateurs à l'égard du vent nationaliste qui secouait le pays. Lorsqu'il nous surprenait au réfectoire entraîné de suivre les informations à la radio-ce qui était strictement interdit ou dans la salle d'études entraîné de bavarder, il surgissait brusquement et criait de toutes ses forces « Indépendance ya pamba, indépendance ya pamba », expression lingala qui veut dire « vaine indépendance, vaine indépendance » au mieux « l'indépendance que vous avez cherché ne vous amènera nulle part ».

Par ailleurs, interdiction leur était faite, aux aspirants prêtres qu'ils étaient, d'approcher les politiciens. Ce père leur disait, les politiciens sont des fauteurs des troubles, des menteurs. Cette conception du politicien « homme menteur » est demeurée longtemps ancrée dans l'esprit des Congolais et n'est pas tout à fait, aujourd'hui encore effacée de leur mémoire.

Que n'ont-ils pas promis, les politiciens des années 1959 pour attirer vers eux le peuple et s'assurer de leurs adhésions et voix ! on garde encore présent à l'esprit le souvenir des villageois qui s'affairaient à nettoyer les sentiers qui menaient aux cimetières, parce que les politiciens avaient fait croire qu'à l'accession du pays à l'indépendance, les morts allaient ressusciter et reviendraient vivre avec les vivants. Et quelle ne fut pas leur déception, lorsque le soleil radieux du 30 Juin 1960, jour de l'accession du pays à l'indépendance, se coucha, rouge comme une boule de feu, sans qu'un mort apparût : c'était tout simplement du mensonge, un appât pour l'électorat.

Ainsi, dès le départ, le politicien Congolais offrait au public l'image d'un homme menteur, le mot politicien devient rapidement synonyme de menteur. Cette conception demeure encore de nos jours dans une large partie de l'opinion publique, au regard des déboires de toute nature que l'indépendance a apportés.

Les chrétiens n'ont pas échappé à la règle : beaucoup ont affiché et affichent encore jusqu'aujourd'hui une attitude de méfiance vis-à-vis des politiciens, le considérant comme des gens qui ne disent jamais la vérité, des gens sans morale, des gens aux mains sales. En conséquence, ils se sont désintéressés et continuent à se désintéresser de la politique, laissant aux hommes qui ne craignent pas Dieu cet important domaine.

Et pourtant, dans son essence, la politique n'est pas du mensonge. Elle est l'art de gérer la république, l'art de gérer les affaires du pays, l'art d'organiser et d'exercer le pouvoir de l'Etat. Elle embrasse tous les domaines de la vie nationale, elle s'occupe de tout le monde-là vouloir ou pas- même ceux des chrétiens qui l'évitent.

Il appelle le chrétien à prendre conscience de sa démission dans la conduite des affaires de sa nation, et d'autre part qu'il découvre s'il ignorait, que la vie chrétienne dans sa croyance en la parole de Dieu qui est dans la Bible, qui est un livre complet, à la fois politique, social, historique, économique et culturel que Dieu y a établi, pour lui, des règles de conduite en ce qui concerne la politique.

D'autre voudrait que la considération de la République Démocratique du Congo, soit dite d'un pays chrétien, c'est-à-dire, un pays où la religion chrétienne prédomine et que cette religion devienne comme une religion d'Etat. Dans ce constat qui saute aux yeux de tout observateur de bonne foi que la plupart des pays occidentaux sont des pays chrétiens, et les plus grandes démocraties du monde s'exercent dans ces pays. Et un second constat important et à relever est que les pays les plus développés du monde sont les pays chrétiens. A l'exemple des Etats-Unis d'Amérique, le Canada, la Grande Bretagne, la France, l'Italie, les pays d'Europe du nord, pour ne citer que ceux-là, sont tous des pays chrétiens, bien que dans ce pays, disons-le tout de suite, tous les dirigeants politiques ne sont pas des chrétiens.

Ce qui revient à dire de ces deux constats, est la résultante de plusieurs années de l'œuvre de la parole de Dieu et des chrétiens semées dans ce pays qui ont produit comme fruit les valeurs ou vertus chrétiennes et que l'homme politique occidental appelle valeurs ou vertus républicaines ou démocratiques.

La vie chrétienne dans l'homme politique, a produit en effet, la droiture, l'honnêteté, l'intégrité, le sens de l'honneur et de la vérité, l'amour du service et du pays, le respect des libertés individuelles, l'esprit de justice ... Ces valeurs sont ancrées dans la vie des occidentaux et leur pratique devient leur mode normal de vie.

Le christianisme est la religion de la justice et de l'amour, et la justice élève une nation. La justice est en effet la première vertu politique et les pays occidentaux chrétiens l'ont compris, c'est le secret de leur réussite faisant de ce principe-clé la base de leurs systèmes politiques. En occident, la justice prime sur tout, tout le monde est soumis à la loi, du président de la république au petit citoyen. Aux Etats-Unis d'Amérique par exemple, qui est la grande démocratie du monde, il est impensable que le président ne paie pas ses impôts, un tel comportement constituerait un scandale, et ferait vite la une de tous les journaux et de toutes les chaînes de télévision ? Quand la justice règne dans un pays, les hommes marchent dans l'intégrité et la droiture, le mal diminue, car tout le monde a peur de sanction, la paix et la sécurité règnent.

L'absence du droit et de la justice entraîne inéluctablement l'instabilité sur le plan politique, économique et social. La démocratie ne va pas sans ce pouvoir équilibrant, coercitif et correctif.

Un des grands maux qui se sévit actuellement en RDC est l'impunité. Les caisses de l'Etat sont confondues à des caisses privées, les biens publics sont détournés au vu et au su de tout le monde et les auteurs circulent en toute liberté et quiétude, ils sont même protégés. La justice n'existe que sur papier ou à tout le moins que pour les faibles. Voilà qui fait la différence avec les pays occidentaux où la justice frappe impitoyablement tout le monde, les dirigeants politiques et les chefs d'entreprises y sont régulièrement mis sous examen pour corruption ou abus de biens sociaux.

7 CONCLUSION

La présente étude a tourné sur les attitudes de chrétiens Congolais face aux réalités politiques à l'ère de la démocratisation. Malgré la laïcité constitutionnelle, la République Démocratique du Congo est un pays à majorité chrétienne.

Nous sommes partis de cet aspect de choses pour savoir la corrélation avec la situation politique en République Démocratique du Congo surtout à l'ère de la démocratisation.

La présente étude a été subdivisée en cinq points, le premier point a dégagé quelques concepts opératoires ayant permis de mieux aborder la suite de la recherche. La notion du christianisme de la démocratisation et celle de la politique ont constitué ces concepts. Le deuxième point a porté sur l'aperçu historique de la situation politico-religieuse en RDC depuis l'histoire ou la période des royaumes, de l'Etat, indépendant du Congo. Le troisième point a porté sur les attitudes des chrétiens à la démocratie Congolaise ; le quatrième point a parlé du rôle de chrétien dans la Gouvernance de la cité et afin le cinquième point a porté sur les différentes attitudes de Congolais face à la démocratie

Ceci nous renvoi à penser que sous d'autres cieux des pays ou appelés de républiques islamiques, voudraient aussi de notre très cher beau pays, être dit la république chrétienne du Congo, cela s'explique par le fait que le pays est à majorité chrétienne et dont les gouvernants et gouvernés se réclament et se disent chrétiens que la vie chrétienne devienne une vie de l'Etat, c'est-à-dire que la religion chrétienne devienne celle de l'Etat. Or, les vertus démocratiques, comme l'avons déjà dit, la laïcité s'explique par l'acceptation ou la liberté qu'à chaque individu de pratiquer sa religion.

REFERENCES

- [1] Moju Gabriel, le chrétien et la politique, Ed. CEDI, Kinshasa, 2005
- [2] Jean Buchman, l'Afrique Noire indépendante, Ed. Inter-nationales, Paris 1972.
- [3] Jean -Marie Denquin, Science politique, PUF, Paris, 1985.
- [4] Longo Kazumba S., Histoire de classes terminales, New scolot, 2006, Kinshasa
- [5] Duverger M., Institutions politiques et droit constitutionnel, Ed. PUF, Paris 1965.
- [6] Mulumbati Ngasha, Manuel de sociologie politique, 2eme Ed. Africa, Lubumbashi, 2011.
- [7] Braud Philippe, la science politique, Ed. PUF (Coll. Que sais-je ?), Paris 1986.
- [8] Quivy R. et Van Kampenhout L., Manuel de recherches en sciences sociales, 3eme édition DUD, Bruxelles, Juillet 2006
- [9] Come Kinata, « les administrateurs et les missionnaires face aux coutumes au Congo français » cahiers d'études africaines 2007, (En ligne) ,175/2004, mis en ligne le 30 Septembre. URL : <http://etudes.africaines.org/4744>.
- [10] Jean-Pierre Rosa, Entretien paru dans les cahiers croire, « la politique, le courage de l'action » janvier-Février 2012.